

1_ Le week-end dernier les journées européennes du patrimoine avaient lieu un peu partout sur notre territoire. Pourquoi il y avait si peu d'évènements organisés par la ville de Ploërmel ?

Habituellement, nous organisons toujours quelque chose à cette occasion, c'est vrai. Cette année, nous avons des incertitudes sur le Couvent des Carmélites, nous venons de réceptionner une étude diagnostic pour l'église, nous commençons également un point sur le petit patrimoine rural, etc...

Et c'est vrai, nous n'avons pas été force de proposition pour les Journées du Patrimoine. Mais cela ne signifie pas que nous nous désintéressons du patrimoine bien au contraire. Au prochain Conseil municipal, des propositions très concrètes en faveur du patrimoine vous seront formulées. Nous créons aussi des partenariats durables, nous allons installer un parcours d'interprétation historique du patrimoine, nous comptons rapidement développer des outils de médiations par smartphone. Beaucoup de choses sont en préparation. Ceci explique peut-être cela.

Et enfin, pas très loin, chez nos amis et voisins de Josselin par exemple, il y avait de très intéressantes propositions. Pour ma part, j'ai retenu l'exposition sur le Morbihan néolithique à la Chapelle de la Congrégation que j'ai trouvée remarquable. Nous ne sommes pas sur une île au milieu de l'océan, les Ploërmelais pouvaient trouver des idées de sorties autour de Ploërmel, dans la communauté de communes. Mais, c'est vrai, pas d'animation organisée par la Ville à Ploërmel cette année.

2_ La semaine dernière nous apprenions par la presse que le Pôle culturel de notre ville était partiellement fermé au public. Après la Halle des sports l'année dernière ne craignez-vous pas que d'autres bâtiments vieillissants de la ville ne subissent dans le futur le même sort ? De plus ne craignez-vous pas que ces lourds travaux d'entretien finissent par grever de manière substantielle le budget de la ville, budget qui est déjà lourdement impacté par les travaux du centre-ville ?

Il s'agit du pôle culturel de Ploërmel Communauté. Dans le cadre de la délégation de compétence, ce bien municipal est mis à la disposition de l'intercommunalité. C'est un très bel édifice mais qui comme un certain nombre d'immeuble de la ville est ancien et réclame des soins.

J'ai en tant que maire de la ville pris un arrêté cet été pour interdire l'utilisation de l'aile sud du bâtiment.

Ploërmel Communauté, sous la houlette du vice-président en charge des affaires culturelles, a déployé force énergies pour tenter de reloger le mieux possible, notamment les associations qui utilisaient cette partie du bâtiment. Cela a été un gros travail et il a fallu jongler avec le reste du bâtiment, d'autres bâtiments communaux et le concours de communes voisines. Par Alain Hervé que tous soient remerciés de l'accomplissement de cette tâche immense en un temps record.

Bien sûr les propositions de relogement ne satisfont pas tout le monde mais quand il y a un problème, il faut que tous se serrent les coudes pour réussir.

Plus généralement, je suis bien conscient de la vétusté de certaines parties de notre patrimoine immobilier et vous vous rendez bien compte, je l'espère, de l'effort que nous faisons depuis quelques années pour y remédier :

- Le couvent des Carmélites est rénové pour une partie, nous nous attelons à la recherche de solutions viables pour le reste,
- La Halle des va être, nous avons délibéré ce soir, réhabilitée pour une ouverture en juin 2023 dans des conditions financières et techniques raisonnables,
- D'autres bâtiments requièrent ou vont requérir tous nos soins,

Au-delà du « il n'y a qu'à..., il faut qu'on... », il faut prendre la mesure et agir sur le long terme. Je serai vigilant. Mais il faut réunir les moyens.

Quant au pôle culturel de la rue de Guibourg, il faut savoir que Ploërmel Communauté a réalisé ces dernières années plusieurs dizaine de milliers d'euros sur ce bâtiment en qualité de gestionnaire. Mais aujourd'hui, il faut se poser des questions plus fondamentales que celles de faire des travaux de confortation.

C'est ce que je ne vais pas manquer dans les prochains mois de poser comme question tant au conseil municipal qu'à la communauté de communes.

Enfin, je ne peux m'empêcher de revenir sur la forme de votre intervention. Lorsque vous évoquez un « *budget qui est déjà lourdement impacté par les travaux du centre-ville* », je veux vous répondre que OUI nous sommes des investisseurs et des bâtisseurs, OUI nous croyons dans notre Ville et voulons que l'argent public y soient employé pour apporter un meilleur confort, une plus grande attractivité et des solutions aux problèmes structurels en sous-sol. Le budget n'est pas lourdement impacté, il est sereinement employé.

3_ Avez-vous trouvé une solution pour le stade d'athlétisme dans notre cité ?

Je ne « trouve » pas des solutions, je les construis en concertation avec la communauté de communes, le conseil municipal, les associations et les acteurs de la vie locale. Si vous en avez trouvé une, n'hésitez pas à me la donner, nous la regarderons avec enthousiasme.

Par contre, j'ai des hypothèses de travail. Plusieurs. Elles sont à l'étude. Mais vous savez, c'est une opportunité unique que nous avons de pouvoir envisager la construction d'un pôle aquatique à cet endroit. Nous avons un bon alignement d'étoiles pour que cela puisse se faire. Ce site présente notamment des perspectives très pertinentes en matière d'efficacité énergétique, en le mettant en lien avec la Maison de l'Enfance, le Gymnase, pourquoi pas l'école etc...

Nous savons que les perspectives en matière d'énergie et d'espace vont être drastiques. Ne rêvons pas d'ouvrir des grandes plaines à l'urbanisation, ce sera impossible. Alors il faut être astucieux. Il faut essayer de tout combiner, de tout agencer au mieux. C'est passionnant mais c'est compliqué.

1_ L'envolée des coûts des énergies et la nécessaire transition pour une neutralité carbone à terme nous oblige à prendre des mesures fortes pour diminuer nos consommations. Vous faites appel à Idex énergies d'Auray pour optimiser les différentes chaufferies.

Quelles sont les autres mesures prises ou envisagées pour diminuer

- les consommations d'éclairage public, d'éclairage nocturne des commerces, des décorations de Noël,
- pour accroître la sobriété de nos bâtiments ?

D'abord, nous nous plaçons dans le cadre du PCAET approuvé par Ploërmel Communauté et l'ensemble de nos travaux relatifs aux économies d'énergie et de réduction des consommations énergétiques sont guidés par ce document

Pour répondre à certaines questions, voici quelques éléments de réponse :

Eclairage public

L'objectif initial du programme de réfection de notre éclairage public était d'équiper les lanternes de leds et d'améliorer le dispositif les armoires de commande en installant des horloges astronomiques nous permettant de régler le temps d'éclairage.

A ce jour, toutes les voies principales en sont équipées ainsi que les ronds-points de la rocade et même certains lotissements.

Nous pouvons compter diminuer la facture de l'éclairage public à 75 000€/an, même si nous ne devons plus parler de prix, mais de consommation Kilowatt/h.

En effet, avec l'inflation des coûts de l'énergies, cela peut être trompeur de parler de prix.

- 3 729 points lumineux sur la commune de PLOERMEL aujourd'hui, sachant que la construction de futur lotissements augmentent ce nombre (rétrocession). Dont 348 points lumineux des PA : 348, la maintenance est assurée par les agents de la ville
- Le principe de fonctionnement est le suivant :
 - En ville, les rues principales sont éclairées en permanence avec un abaissement de puissance à 50% à compter de 23H et l'extinction des voies secondaires et lotissements de 23H à 6H.
 - En campagne : 86 points lumineux programmés avec une extinction de 23h à 6h.

Le coût de fonctionnement 2018 était d'environ 120 000€ ; 2019 : 102 500€ ; 2020 : 84 800€ et 2021 : 78 034€. Pour un coût de l'investissement total de 120 000€ sur 4 ans. Durée de vie d'une lanterne led est d'environ 15 et 20 ans en moyenne, le retour sur investissement est important

Tout l'éclairage public du village de Saint Jean de Villenard est déjà en leds. Nous sommes intervenus à MONTERREIN pour changer l'éclairage des rues de l'école et primevères en leds et la rue du cimetière en panneaux solaires

- La ville a investi cette année 15 000€ pour des éclairages autonomes (panneaux solaires) pour sécuriser les arrêts bus scolaires en campagne, ce qui a permis de supprimer un comptage électrique par exemple dans le village de Boyac.
- De même, il a été investi 10 000 € pour les illuminations de Noël pour les passer en leds et diminuer la consommation

En ce qui concerne les bâtiments

Sur les bâtiments, beaucoup reste évidemment à faire et notamment en ce qui concerne la gestion technique des bâtiments (GTB) et l'isolation de ceux-ci lorsque des travaux sont nécessaires.

La pose d'ombrières sur le parc des sports, quand les panneaux photovoltaïques seront en fonction, participera à cette sobriété énergétique.

La construction de la future piscine, bâtiment communautaire, sera associée à la construction d'une chaudière à énergie durable.

En 2017 la consommation était de 786 000 Kw/h, en 2018 de 870 000 kw/h, en 2019 de 728 000 kw/h, en 2020 de 738 000 kw/h et en 2021 de 724 000 kw/h.

2_ Nous avons voté antérieurement 3 subventions de rénovation des façades, sans définir en amont les critères qui y donnent accès et sans groupe de travail associé au patrimoine.

Vous nous avez fait savoir lors du Conseil Municipal de mars dernier que vous ne souhaitez pas de contraintes liées à un Plan de sauvegarde et de mise en valeur, document d'urbanisme ou d'une AVAP (aire de mise en valeur du patrimoine) qui présentent des règles à suivre dans un secteur identifié comme ayant un intérêt patrimonial.

Pour nous, il reste indispensable d'étudier les autres possibilités, c'est à dire :

-d'obtenir les nouvelles aides du volet patrimonial dans le cadre de notre programme «petites villes de demain »

- d'obtenir le label Fondation du Patrimoine qui permet aux propriétaires de bâtiments de qualité patrimoniale de déduire 50 à 100 % de leurs travaux de façade ou de couverture ; ceci, sans dépense pour la municipalité.

- Où en est-on dans la demande de labellisation ?

- Acceptez-vous de mettre en place un groupe de travail ou une commission concernant ces possibilités ?

Oui, l'aide à la rénovation des façades est un dispositif communal qui a permis l'intervention sur trois chantiers ; je gage qu'avec la fin des travaux Ploërmel 2035, d'autres sollicitations vont se faire jour.

Dans cette optique, il est nécessaire, je vous l'accorde de pouvoir renforcer le dispositif et la collaboration avec la Fondation du Patrimoine est une excellente piste. Nous avons d'ailleurs parfaitement collaboré avec cette association dans le cadre de réhabilitation du Couvent des Carmélites.

Cette convention est à l'étude technique et j'envisage aussi son implication et son incidence sur les finances communales. Je proposerai au conseil de décembre 2022 une délibération en ce sens, si les commissions ad hoc la proposent. (la commission vie en ville, la commission urbanisme et la commission des finances)

3_ Nous apprenons certaines personnes se font rembourser des dommages liés à des défauts de voirie communale.

Quelle ligne de budget est débitée ? Y aura-t-il un état qui sera présenté au conseil ?

Des dommages liés à des problématiques en lien avec la voirie communale surviennent chaque année (pneus de véhicules crevés en raison de nids de poules ou de trottoirs saillants, chutes d'administrés, fissures sur des maisons consécutives à des travaux, etc...).

Ces dommages sont couverts par l'assurance responsabilité civile de la ville contractée auprès de la SMACL. Notre contrat ne prévoit pas de franchise pour la majorité des dommages responsabilité civile et notamment les dommages matériels et corporels.

Lorsqu'un dommage a lieu, le sinistré doit démontrer le lien de causalité entre le dommage subi et la responsabilité de la ville pour prétendre à une indemnisation. Beaucoup de demandes d'indemnisation restent sans suite puisque la responsabilité de la ville ne peut être prouvée.

En principe, lorsqu'il y a un sinistre, il y a une déclaration effectuée auprès de l'assurance. Si le montant du préjudice est minime, il est fait le choix de régler directement l'administré afin de maîtriser notre sinistralité et éviter de fait une augmentation de notre cotisation annuelle.

Lorsque le sinistre est déclaré et pris en charge par l'assurance, l'indemnisation du sinistré se fait directement par l'assurance. En cas d'application d'une franchise, celle-ci est débitée sur le compte 6161 – multirisques (pas de franchise appliquée en 2022)

Lorsque le sinistre n'est pas déclaré à l'assurance, le montant de l'indemnisation est débité sur le compte 6718 – charges exceptionnelles (343,40 € en 2022). Le paiement se fait par certificat administratif signé par le maire.

Dans le compte-rendu des décisions prises par le maire par délégations du conseil présenté en début de séance, et concernant plus particulièrement les assurances, il est fait état uniquement des éléments suivants : souscription de nouveaux contrats d'assurance, indemnités de sinistres versées à la ville par les assureurs.

4_ Au cours de cet été, les associations proposant leurs activités dans les locaux de l'office culturel ont été informées « au fil de l'eau » de la fermeture administrative du bâtiment central.

L'espace restant ouvert a dû être réorganisé pour permettre aux locataires de démarrer la nouvelle année. Cela a fait l'objet de chaises musicales ; tout le monde n'a pas été relogé malgré le travail remarquable accompli par le personnel de l'office culturel.

Qu'en est-t'il aujourd'hui de cette fermeture ? Quelles sont les options et prévisions dans le temps ?

Cf réponse supra

**5_ Lors du CM du 9 décembre dernier, dans le bordereau 27 le vote de 15 000 € par an pendant 3 ans permettait à Ploërmel de bénéficier d'une visibilité sur l'application « Imagina ». Après téléchargement, nous n'arrivons pas à entrer par le mot clé « Ploërmel ». L'application affichant « pas de résultat pour le moment »
Qu'en est-il réellement de la visibilité et de Ploërmel et des résultats de fréquentation de ce site pour la saison touristique écoulée ?**

L'application IMAGINA est en cours de développement pour notre commune, et ça se passe bien. D'ores et déjà, Hélène De Roeck m'a donné des nouvelles afin de pouvoir bien répondre à votre question :

- l'agenda est prêt
- le plan détaillé en cours de préparation
- le listing des commerçants est en cours de mise à jour, sachant que ça change chaque semaine, il faut être très agile.
- circuit patrimoine : balises posées, nous travaillons sur le contenu à joindre

Après cela, l'application démarre quand on veut, nous voulons faire ça bien pour que l'appropriation soit facile. La communication est également en cours de préparation pour un lancement probablement fin septembre